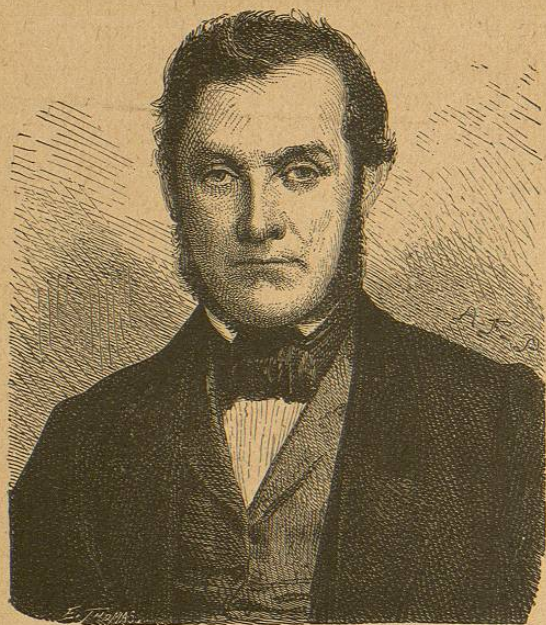


telle amélioration de détail, telle concession sur un point déterminé, mais l'abandon de son pouvoir temporel; et, certes, la persévérance satanique qu'elles y ont mise pendant un demi-siècle montre assez que tel était bien dès lors le but visé et le mot d'ordre donné dans les arrière-Loges de la suprême Vente.

Les diplomates réunis à Rome étaient plus ou moins instruits de ces desseins pervers; en tout cas, ils s'en firent les instruments. Dans les premiers jours de l'année 1832, le prince Gagarin proposa de transférer



LE CHEVALIER DE BUNSEN

la conférence à Vienne. Mais, dans l'intervalle, les troupes autrichiennes avaient évacué le territoire pontifical et les soldats du Pape les avaient remplacés dans les provinces. Ces recrues des enrôlés comptaient des bourgeois vaniteux, qui, comme nos gardes nationaux de 1830 et 1848, ne savaient ni commander, ni obéir. Poussés par leurs instincts de gloriole et de suffisance, tout fiers de leurs plumets, ils devinrent bientôt le jouet du public, offrant plutôt un appoint aux factions les plus avancées qu'une force et une sécurité pour l'ordre public. Grégoire XVI, les jugeant inutiles et même dangereux, les licencia.

VII. L'ENCYCLIQUE DU NOUVEAU PAPE — GRÉGOIRE XVI ET L'ÉGLISE D'AMÉRIQUE

C'est alors que l'Angleterre démasque ses desseins en poussant à la révolte armée les sujets du Pape. Les ministres de France, d'Autriche, de Prusse et de Russie se séparent nettement de l'ambassadeur britannique, et, par un acte collectif, inséré par Bernetti dans le *Journal officiel* de Rome, ils adhèrent à la note du comte de Saint-Aulaire ainsi conçue :

S'il arrivait que dans leur mission toute pacifique les troupes (pontificales) exécutant les ordres de leur souverain rencontrassent une résistance coupable et que quelques factions osassent commencer une guerre civile, aussi insensée dans son but que funeste dans ses résultats, le soussigné ne fait nulle difficulté de déclarer que ces hommes seraient considérés comme les plus dangereux ennemis de la paix générale par le gouvernement français.

Signé : CARDINAL BERNETTI.

Cette déclaration si ferme n'arrêta point les audaces de la secte; partout elle fomentait de nouveaux complots. Elle voulait à tout prix rendre odieux le gouvernement des prêtres et accrédiéter en Europe cette idée que la « tyrannie sacerdotale était insupportable aux populations de la Romagne ».

L'Angleterre officielle ne cessait, par son ambassadeur ou par des émissaires secrets, de favoriser ce mouvement qui ne répondait que trop à cette haine que, depuis la Réforme, elle nourrit contre le Saint-Siège.

Lord Seymour se chargea d'augmenter les embarras du Pape. Il lui fit demander par lord Palmerston de créer à Rome des institutions représentatives, de donner à la presse une complète liberté, enfin de rétablir la garde nationale.

A ces propositions, à la dernière surtout, Bernetti répondit verbalement au nom du Pape :

Le Saint-Père prend en grave considération les demandes du Cabinet anglais; mais il regarde les institutions représentatives et la liberté illimitée de la presse, moins comme un danger pour l'Église que comme une impossibilité pour toute espèce de gouvernement sérieux. La révolution a seule

intérêt à de pareilles utopies, qu'elle se hâte de supprimer aussitôt qu'elle triomphe.

Puis le cardinal ajoutait, non sans une pointe d'ironie :

Quant à la garde nationale, Sa Sainteté n'est pas encore complètement édifiée sur les avantages ou

les inconvénients qu'offre cette institution civico-militaire. Le bien et le mal se balancent; et lorsque le gouvernement anglais en aura fait lui-même l'expérience à Londres, pendant quinze ou vingt années, le Pape alors pourra adopter une mesure que la Grande-Bretagne propose toujours aux autres, et ne semble jamais vouloir accepter pour elle-même.



C'était le couronnement de la conférence, dit Créteineau-Joly; elle finit par un éclat de rire (1).

Sir Hamilton en fut si furieux qu'il quitta Rome et partit pour Florence, non sans adresser à ses collègues un violent réquisi-

toire sous forme de note diplomatique.

Comme si toutes ces amertumes de la guerre civile et des attaques diplomatiques n'avaient pas suffi à contrister l'âme de Grégoire XVI, l'annonce de nouveaux désastres lui arrive de tous côtés. Des tremblements de terre engloutissent des villages entiers.

(1) CRÉTINEAU-JOLY, *loc. cit.*, p. 224.

Au même moment, 23 février 1832, le gouvernement de Louis-Philippe, exagérant ses inquiétudes de voir les troupes autrichiennes garder les États pontificaux, envoyait à Rome le général Cubières. Celui-ci devait s'entendre avec l'ambassadeur de France sur les mesures à prendre pour donner à l'expédition projetée d'Ancône une direction favorable aux intérêts et à la dignité du Saint-Siège.

Mais, par une fatalité à laquelle tout le monde ne crut pas, le général Cubières fut retardé dans son voyage par des vents contraires, tandis que l'escadre faisait la traversée avec une célérité tout à fait imprévue. Le colonel Combes débarque aussitôt ses troupes à Ancône, brise à coups de hache les portes de la ville, s'empare de la citadelle et déploie le drapeau tricolore en face de toutes les Légations. C'est au moment où le général Cubières mettait le pied dans le palais de l'ambassade de France, qu'on apprit à Rome la prise violente d'Ancône.

Grégoire XVI protesta d'une manière solennelle contre cet acte d'hostilité que rien ne devait lui faire prévoir. Il s'était toujours montré bienveillant et affectueux envers la France; il avait cherché à calmer les esprits; il n'avait donné au clergé que des conseils de sagesse et de modération; il avait, sur les instances de l'ambassadeur français, fait grâce aux insurgés, rendu des édits pleins de concessions; et, pour prix de tant de condescendance, on s'emparait d'une ville tranquille, on y commandait en maître, on faisait prisonnières les troupes papales, on désarmait les soldats!!! Ancône ne fut évacuée qu'en 1838, sous le ministère Molé (1).

Crétineau-Joly, qui n'a guère de tendresses pour la monarchie de Juillet et les d'Orléans, ne craint pas de dire que la prise d'Ancône fut un acte de corsaire, et il ajoute que Berneti, apprenant cette piraterie si peu digne de la France, se serait écrié devant M. de Saint-Aulaire: « Non! depuis les Sarrasins, rien de semblable n'avait été tenté contre le Saint-Père! »

En face de cet attentat, l'Europe s'émut. Le chevalier Bunsen, au nom de la Prusse, formula un désaveu, et l'empereur Nicolas intima au prince Gagarin l'ordre de se départir des exigences du memorandum.

(1) MICHAUD, *Biographie universelle*, au mot Grégoire XVI. Cf. DE BARANTE, *Notice sur M. le comte Louis de Saint-Aulaire*, p. 114.

Pendant cette époque troublée, Grégoire XVI ne se montrait pas seulement calme et confiant dans la Providence, mais actif et soucieux des grands intérêts de l'Église. Cette première année, si fertile en déboires de toutes sortes avec les puissances du monde, ne le fut pas moins dans les actes de son administration. Pour peu que l'on étudie ces actes et que l'on examine les mesures qui furent alors prises sur son initiative privée, on comprend que Grégoire XVI pouvait avantageusement se passer des conseils plus ou moins désintéressés, plus ou moins hypocrites que nous avons vus se produire plus haut.

En raison des troubles politiques qui affligèrent le commencement du règne de Grégoire XVI, la cérémonie officielle de la prise de possession qui se fait à Saint-Jean-de-Latran, par chaque nouveau Pontife, fut retardée jusqu'à la fête de l'Ascension de 1832. Pour les mêmes motifs, la Lettre Encyclique que le nouvel élu adresse à tous les patriarches, archevêques et évêques du monde catholique, ne fut envoyée que le 15 août de cette année 1832.

Dans cette Encyclique, commençant par ces mots: *Sollicitudo Ecclesiarum*, le Pape, après avoir expliqué les raisons de son retard, déplorait les maux dont souffrait, non seulement l'État pontifical, mais l'Église universelle par l'audace des persécuteurs.

Puis il s'élève avec force contre une ligue, fondée par les philosophes et quelques mauvais prêtres, dont le but était d'anéantir l'antique édifice du célibat ecclésiastique; il rappelle les lois concernant l'indissolubilité du mariage. Il prie les évêques de travailler à raviver la foi devant les périls que lui fait courir la doctrine nouvelle de l'*Indifférentisme*, avec toutes ses conséquences funestes.

Le Pape aborde ensuite la question brûlante de la liberté de la presse que devait nettement définir le *Syllabus* de Pie IX. Mais déjà, en 1832, le chef de l'Église s'étonne qu'on ait pu préconiser cette liberté comme une sorte de *palladium* de la société moderne, qu'on ait fait l'apologie d'une liberté

qui enfante tant de mauvais livres et qui est la perte de tant d'âmes. Il prend même la peine de réfuter un des sophismes le plus souvent répété et qui consiste à dire que les erreurs enfantées et propagées par la presse sont assez compensées par les ouvrages qui paraissent en faveur de la religion. « Comme si, disait Grégoire XVI, il pouvait être permis d'exposer, de vendre et même de boire des poisons, sous ce prétexte qu'il y a un remède qui empêche quelquefois d'en mourir. » L'Encyclique ne s'élève pas avec moins de force contre les maximes qui tendent à affaiblir la soumission due aux princes et qui encouragent le désordre.

Certes! le degré d'anarchie où nous sommes tombés ne prouve que trop la justesse de ces avertissements.

Enfin Grégoire XVI se prononce sur une question qui semble toujours en suspens depuis plus d'un siècle, la séparation de l'Église et de l'État. Non seulement le Pape ne l'approuve point, mais il démontre que la concorde entre le pouvoir religieux et le pouvoir civil ne peut être que salutaire pour l'un comme pour l'autre, et qu'elle n'est redoutée que par les partisans d'une liberté sans frein ou d'une oppression violente.

Les journaux révolutionnaires, le *Constitutionnel* en tête, n'eurent pas assez d'injures contre ce « Pontife rétrograde qui n'entendait rien aux besoins nouveaux de son époque, qui voulait étouffer les progrès de l'intelligence, « afin de dominer les trônes et les nations », et multiplier « les bûchers de l'inquisition ». C'était, on le voit, dans le goût et dans le style de l'époque, et plus d'un journal de notre temps n'a même pas le mérite de l'invention, quand il nous débite ces insanités.

Quelques mois plus tard, le 2 décembre 1832, Grégoire XVI accordait, par Lettres apostoliques, les grâces habituelles de jubilé à l'occasion de son exaltation.

On se souvient de l'opposition persistante que le roi d'Espagne Ferdinand VII avait faite aux désirs de Léon XII concernant

les évêchés des Républiques qui, dans l'Amérique du Sud, avaient proclamé leur indépendance.

L'ambassadeur, comte de Labrador, qui passait pour l'homme d'État le plus accompli de l'époque, avait en vain cherché à faire triompher les prétentions de la cour d'Espagne; Léon XII, conseillé par celui qui n'était alors que le cardinal Capellari, avait passé outre, et nommé, de son autorité apostolique, des titulaires aux évêchés vacants.

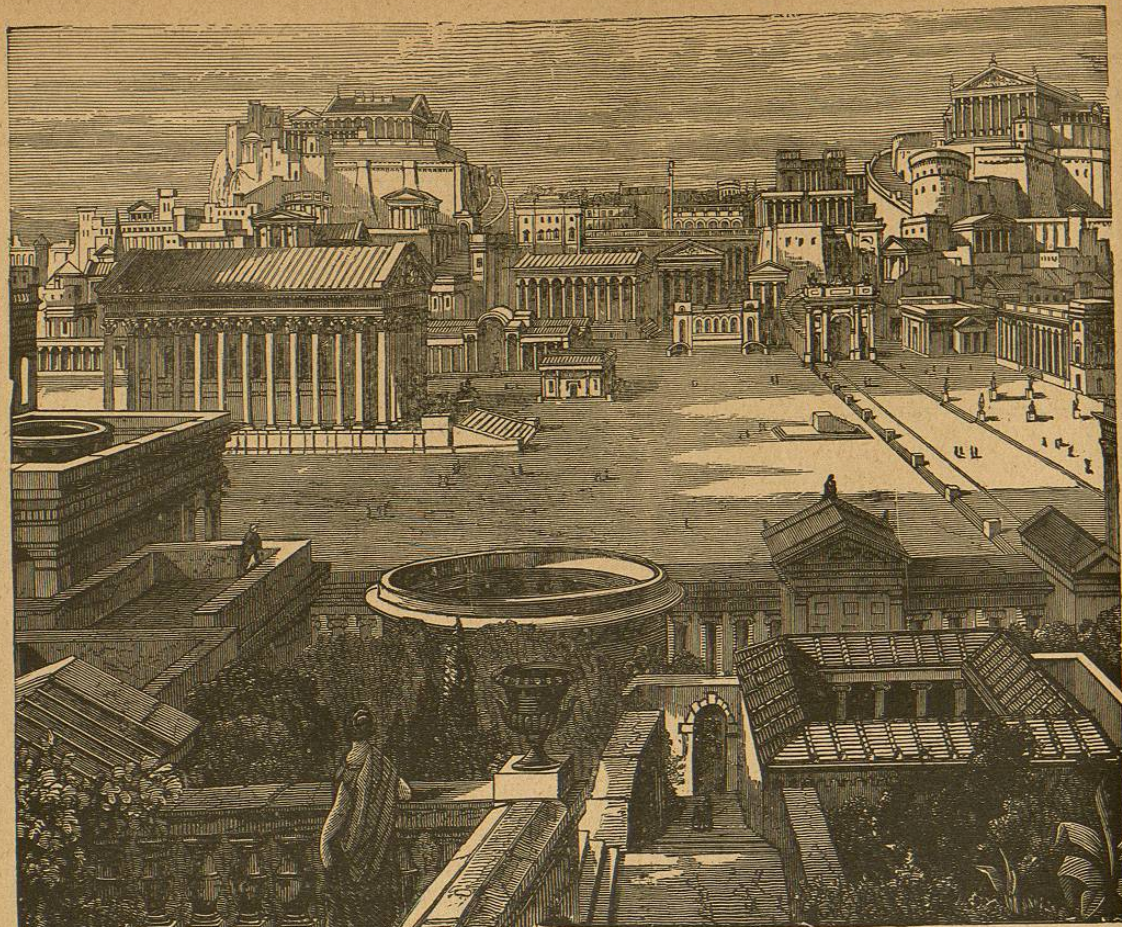
Grégoire XVI fut plus explicite encore. Dans la bulle citée plus haut, il n'hésite pas à proclamer cette doctrine que le Saint-Siège reconnaît les gouvernements établis *de facto* sans envisager la question abstraite au point de vue des droits (1).

A une époque, dit le cardinal Wiseman, où les changements se produisaient avec rapidité parmi les États et les dynasties, où les sceptres passaient de main en main avec une vitesse qui tenait de la magie, il était à la fois hardi et prudent d'établir des principes simples, grâce auxquels on pouvait connaître d'avance les décisions du Saint-Siège, lequel restait à l'écart néanmoins de toute querelle intestine et de recours embarrassant pendant la durée de la lutte.

N'est-ce pas cette même doctrine qu'a préconisée, conseillée et soutenue notre grand Pape Léon XIII quand il recommandait aux catholiques français d'accepter le gouvernement de fait, tout en conservant dans le cœur leurs préférences politiques si légitimes et si respectables?

Entrant donc résolument dans cette voie,

(1) « Afin de rendre plus saisissable la véritable pensée du cardinal Wiseman, ajoute ici M. Viot, son traducteur, nous nous permettrons de faire observer que cette Constitution de Grégoire XVI n'a rien de commun avec la théorie des *faits accomplis*, ni avec une certaine indifférence en matière de légitimité. Lorsque les Pontifes romains, voulant prendre quelque décision pour les Églises et pourvoir aux vacances des sièges épiscopaux dans les pays où il se trouve plusieurs contendants au pouvoir, se concertent à ce sujet avec ceux qui y exercent de fait et dans le moment l'autorité, ou donnent à celui qui occupe un trône disputé le titre de roi, par lettre ou autrement, ils suivent une coutume, et ne sont pas censés, pour cela, avoir rien statué sur la connaissance et la fixation des droits du prince. Tel est le véritable sens de la bulle de Grégoire XVI, qui confirme ainsi une Constitution de Clément V, approuvée par Jean XXII, Pie II, Sixte IV et Clément XI. »



UN COIN DE LA ROME ANTIQUE — LA VOIE SACRÉE
LE CAPITOLE — LA ROCHE TARPÉIENNE, ETC.



Grégoire XVI proclama dans sa bulle que la succession du ministère pastoral demeure indépendante des variations de la politique. En vérité, que deviendrait l'Église si, dans les divers pays où elle compte des fidèles, ceux-ci ne pouvaient avoir de pasteurs à cause des prétentions contradictoires des princes et en raison des disputes sur la légitimité des gouvernements (1)?

Ce fut d'après ces principes que Grégoire XVI institua de nouveaux évêques en Amérique, malgré la mauvaise humeur de l'Espagne et de son représentant à Rome. De même avait agi Léon XII quelques années auparavant.

(1) Voit-on, par exemple, Charles X s'opposant dans son exil, depuis le 30 juillet 1830 jusqu'au jour de sa mort, à la nomination des sièges vacants en France, sous prétexte que Louis-Philippe avait usurpé son trône?.... Il suffit d'énoncer une telle proposition pour en montrer le côté absurde.



GRÉGOIRE XVI (1765-1846)

CHAPITRE II

RAPPORTS AVEC LES ÉTATS — LES SOCIÉTÉS SECRÈTES

VIII. GRÉGOIRE XVI CONSEILLE LA SOUMISSION AUX ÉVÊQUES ET AUX FIDÈLES POLONAIS — COMMENT IL FAUT ENTENDRE CETTE SOUMISSION

A cette même époque, Grégoire XVI écrivit aux évêques de Pologne, les invitant à diriger les fidèles dans le sens du respect aux puissances établies. On se souvient que la Pologne avait essayé de rompre le joug que la Russie faisait peser sur elle, mais

son état, de mauvais, était devenu pire. Grégoire XVI conseillait la soumission, et en cela faisait-il autre chose qu'appliquer le précepte de saint Paul? Jamais le Saint-Siège n'a tenu un autre langage en aucun temps, et cependant l'impiété saisit cette occasion pour inventer contre le Pape une nouvelle calomnie.

Les ennemis de l'Église firent courir le bruit que le czar, pour prix de cette condescendance, avait promis à Grégoire XVI